

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 21 septembre 2026

Objet : Convention ANCT subvention Coordinateur
conseiller numérique

Depuis plusieurs années, le Syndicat s'engage aux côtés des collectivités afin d'accompagner la transformation numérique du territoire. L'actualisation de la Stratégie de développement des usages du numérique (SDUN) 2026-2029 a notamment intégré la réflexion relative au co-portage des postes des Conseillers numériques, dispositif initié par l'Etat dans le cadre du Plan France Relance (2021). Cette démarche s'inscrit dans la volonté du Syndicat de consolider un dispositif d'accompagnement de proximité en matière d'inclusion numérique initié par l'Etat, tout en renforçant l'appui apporté aux acteurs publics eurois dans l'appropriation des nouveaux usages numériques.

Le dispositif étatique prévoyait également, au travers de la feuille de route France Numérique Ensemble, le financement de poste de coordinateur de Conseiller Numérique sur les territoires.

Dans l'Eure, cette mission était portée initialement par le Conseil Départemental qui employait 7 conseillers numériques et portait la mission de coordination de l'ensemble des conseillers numériques départemental au travers de son coordinateur et bénéficiait du financement associé.

Pour des raisons budgétaires, le CD27 a été contraint d'abandonner cette politique publique. C'est dans ce contexte que les services de la préfecture se sont rapprochés du syndicat pour la reprise de cette mission de coordination, qui porte sens au travers des compétences et des objectifs du syndicat.

Dans l'Eure, ce poste de coordinateur bénéficiait d'une subvention à hauteur de **50 000 €** pour une durée de **24 mois**.

L'enveloppe ayant été consommée partiellement par le précédent coordinateur, le syndicat pourrait bénéficier du reliquat qui s'élève à hauteur de **29 167€ pour 14 mois**.

Par ailleurs, les services de l'Etat nous ont informé de l'éventuelle possibilité de reconduction de cette subvention pour une durée de 12 mois supplémentaires.

Cette subvention donne lieu à la signature d'une convention, et avenant le cas échéant en cas de reconduction, objet de la présente délibération.

Les crédits budgétaires sont disponibles au budget 2026 et seront adaptés sur les exercices suivants.

Il est vous est donc proposé d'adopter la délibération suivante :

Délibération n°2026-031

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 21 septembre 2026

Objet : **Convention ANCT subvention Coordinateur
conseiller numérique**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;

Vu le mandat conclu entre la Direction générale des collectivités locales, l'Agence nationale de la cohésion des territoires et la Caisse des dépôts et consignations le 7 avril 2021 concernant l'opérationnalisation du dispositif « Conseiller numérique » ;

Vu le dossier de demande de subvention dans le cadre du dispositif Conseiller numérique déposé par Eure Normandie Numérique le 16/07/2026 ;

Vu la décision du Comité de sélection en date du [date] ;

Le Comité syndical, réuni le 21 septembre 2026 en visio-conférence,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à la convention de subvention Coordinateur conseiller numérique avec l'ANCT, ainsi que l'avenant de reconduction le cas échéant ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et avenant le cas échéant en cas de reconduction et de procéder à toutes les démarches afférentes.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 13
- Collège Conseil Départemental : 3
- Collège Communes : 14
- Collège Syndicats : 4

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Communes : 0
- Collège Syndicats : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Communes : 0
- Collège Syndicats : 0

Fait à Évreux, le 21 septembre 2026

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE



Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS



Date publication : 25/09/2026